



Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/C.2/45/L.59  
27 novembre 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session  
DEUXIÈME COMMISSION  
Point 80 de l'ordre du jour

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

Bolivie\* : projet de résolution

Environnement et commerce international

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 44/228 du 22 décembre 1989, concernant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement,

Prenant note de la décision 384 (XXXVII) du Conseil du commerce et du développement, en date du 12 octobre 1990, intitulée "Contribution de la CNUCED, dans le cadre de son mandat, à un développement durable" 1/,

Prenant note également de la décision 1/25 du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en date du 31 août 1990, intitulée "Environnement et développement" 2/,

Réaffirmant les termes de la déclaration sur le développement durable que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement a adopté à sa quinzième session 3/,

\* Au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui font partie du Groupe des 77.

1/ Voir A/45/15, chap. III, sect. B.2.

2/ Voir A/45/46, annexe I.

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 25 (A/44/25), annexe, décision 15/2, annexe II.

Prie le Secrétaire général de la CNUCED d'établir une étude analytique d'ensemble sur la situation actuelle et les tendances futures des relations entre les questions d'environnement et le commerce international, qui mette notamment l'accent sur le fait que le souci de l'environnement ne devrait pas constituer un motif pour introduire de nouvelles formes de conditionnalité ni servir de prétexte à la création d'obstacles injustifiés au commerce, et qui porte sur le commerce et le transfert de technologies écologiquement rationnelles, ainsi que sur l'apparition d'obstacles non tarifaires résultant de la volonté de préserver l'environnement et sur les effets desdits obstacles sur le développement économique des pays en développement.

-----